

exprimant son choix, ainsi que le consentement, si le consentement est requis; et lorsqu'une déclaration du choix est produite conformément au présent paragraphe, l'accusé doit être jugé devant un tribunal de juridiction compétent, avec jury et non autrement."

77. Page 180, ligne 41: biffer les mots "rien répondu" et leur substituer les mots "pas déclaré son choix".

78. Page 184, ligne 34: biffer les mots "au Canada".

79. Page 187, ligne 25: après le mot "détails" insérer les mots "et, sans restreindre la généralité des dispositions précédentes, elle peut ordonner que le poursuivant fournisse des détails".

80. Page 193, ligne 18: biffer les mots "des articles 50 à 53" et leur substituer les mots "des articles 49, 50, 51 et 53."

81. Page 202, ligne 29: immédiatement après le mot "mêler" insérer le mot "complètement".

82. Page 206, ligne 26: après le mot "juge" insérer les mots "dans une cause entendue sans jury,".

83. Page 206, ligne 43: après le mot "quiconque" insérer les mots "autre que lui-même ou un membre du jury,".

84. Page 207, ligne 43: biffer le mot "poursuivant" et lui substituer les mots "procureur général ou l'avocat agissant de sa part".

85. Page 208, ligne 27: après le mot "jury" insérer les mots "ainsi que toute procédure y incidente,".

86. Page 210, ligne 31: renuméroter le paragraphe (4) de l'article 569 comme nouvel article 570.

87. Page 210, lignes 43 à 48: biffer l'article 570.

88. Page 211, ligne 34: après le mot "condamnation" insérer les mots "au Canada".

89. Page 211, ligne 38: immédiatement avant les mots "d'un accusé" insérer les mots "au Canada,".

90. Page 216, lignes 47 et 48: biffer les mots "nécessaire ou opportun".

91. Page 217: Insérer un nouveau paragraphe (2) de l'article 589 comme il suit:

"(2) Dans les procédures en vertu du présent article, les parties ou leur procureur ont droit d'interroger ou de contre-interroger les témoins et, dans une instruction visée par l'alinéa e) du paragraphe premier, ont droit d'être présents à l'instruction et de fournir des témoignages et d'être entendus."

92. Page 217: renuméroter les présents paragraphes (2) et (3) comme paragraphes (3) et (4).

93. Page 218, lignes 29 à 35: biffer le sous-alinéa (ii) et renuméroter les sous-alinéas suivants comme sous-alinéas (ii) et (iii).

94. Page 218, ligne 40: après le mot "mentionnés" biffer le mot "à" et insérer les mots "au sous-alinéa (ii) de".

95. Page 219, ligne 19: après les mots "sous-alinéa (i)" biffer "ou (ii)".

96. Page 234, ligne 5: biffer le mot "ou".

97. Page 234, ligne 10: après le mot "commis" ajouter "; ou".

98. Page 234: insérer un nouvel alinéa au paragraphe (3) comme il suit: "d) de biens au sujet desquels il existe une contestation quant au droit de propriété ou de possession par des réclamants autres que l'accusé."

99. Page 237, lignes 11 à 13: biffer l'alinéa a).

100. Page 237, ligne 14: letter de nouveau les alinéas b) et c) comme alinéas a) et b) respectivement.